

PANIQUE DE FAURE GNASSINGBE FACE AU FUTUR VOTE SANCTION : Déstabiliser l'opposition et préparer une fraude électronique ?

Faure Gnassingbé est sûr de perdre les prochaines élections législatives au Togo. Il faut rappeler que celles-ci auraient dû se tenir dans la période du 16 septembre au 14 octobre 2012, si le Gouvernement et l'Assemblée Nationale avaient respecté les termes de la Constitution du Togo.¹

C'est la crainte des résultats pouvant sortir d'un scrutin organisé dans le cadre d'une élection entièrement transparente reflétant la stricte vérité des urnes, qui conduit Faure Gnassingbé et la représentation nationale RPT/UNIR/UFC de l'Assemblée Nationale, à tenter de sauver leur pouvoir en discréditant les plus éminents représentants des forces d'alternance politique du Togo.

Quatre actions principales sont mises en place par le pouvoir RPT/UNIR/UFC² :

- repousser la date des élections législatives sans nécessairement obtenir un consensus sur les conditions d'organisation de ces élections ;
- neutraliser les plus importants partis de l'opposition et forces d'alternance avant les élections législatives en les déstabilisant et les désorganisant;
- convaincre l'Union européenne de ne pas intervenir en faisant semblant d'accepter des méthodes d'interventionnisme juridique où Faure Gnassingbé est juge et partie au Togo ; et enfin
- utiliser l'UFC en essayant de la propulser au-devant des principaux partis de l'opposition, pour faire croire à un faux-semblant d'alternance politique suite à l'utilisation de logiciels informatiques contrôlés par le pouvoir en place et permettant d'offrir des résultats des élections législatives contraire à la vérité des urnes.

Que faire ?

1. Neutraliser les partis de l'alternance avant les élections législatives

Suite aux incendies des marchés de Kara et de Lomé respectivement le 10 et 12 janvier 2013, Faure Gnassingbé refuse de prendre l'exacte mesure des carences de son Gouvernement à assurer la sécurité et la protection de tous les citoyens togolais. Aussi, en confiant l'enquête sur ces incendies à son Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Colonel Yark Damehane, Faure Gnassingbé ne rend pas service aux nombreux responsables de la police et de la gendarmerie togolaise qui savent mener des enquêtes sérieuses et objectives. Mais ces derniers ne disposent

¹ Constitution du Togo adoptée par référendum le 27 septembre 1992 et révisée par la loi no 2002-029 du 31 décembre 2002 : **Article 52** - *Les députés sont élus au suffrage universel direct et secret au scrutin uninominal majoritaire à un (01) tour pour cinq ans. Ils sont rééligibles. Chaque député est le représentant de la Nation tout entière. Tout mandat impératif est nul. Les élections ont lieu dans les trente (30) jours précédents l'expiration du mandat des députés.*

² Rassemblement du Peuple Togolais transformé en Union pour la République et dirigée par Faure Gnassingbé et l'Union des Forces du Changement (UFC) dirigée par Gilchrist Olympio.

d'aucune réelle indépendance. Au contraire, celui qui est « *juge et partie* » devient l'accusateur en chef et crée des boucs-émissaires que sont les responsables des partis de l'opposition togolaise.

Celui qui aurait dû démissionner pour manquement à ses obligations et incompétences se retrouve en position de diriger les enquêtes sur des pyromanes-criminels. Le problème est qu'il est difficile et délicat pour ce Monsieur, d'aller identifier et de faire condamner des individus issus de ses propres rangs, spécialisés et disposant d'une expertise de longue date dans la pratique de méthodes de musèlement de l'opposition démocratique dont son camp est familier. Du coup, sa vision est troublée au point de n'identifier que des responsables membres ou apparentés au Collectif Sauvons le Togo.

Dans ces conditions, il est difficile de croire que le Togo demeure un Etat de droit, où le Président est le Président de tous les Togolais et Togolaises. Face à une telle myopie militaro-juridique, il faut conseiller à ces apprentis-sorciers et commanditaires d'enquêtes « *pseudo-scientifiques* » à des experts étrangers uniquement pour les incendies de Kara, d'acheter les lunettes qui leur permettent d'appréhender la vérité des faits. Ils doivent comprendre que la vérité des urnes est, tôt ou tard, inéluctable au Togo.

2. L'Union européenne tolère le déficit démocratique au Togo

Le Togo de Faure Gnassingbé souffre de déficit démocratique depuis des décennies. Mais les pays occidentaux - plus particulièrement l'Union européenne - ont préféré botter en touche, se satisfaisant de quelques aménagements à la marge qui ne produisent que des élections non-transparentes sans vérité des urnes. Voici arrivé le temps des élections législatives et aucune des recommandations sérieuses prononcées par l'Union européenne, en 2007 et 2010, n'ont été réellement mises en œuvre³. Au contraire, surfant sur l'incapacité des pays comme la France, de s'engager dans un bras de fer avec un pouvoir qui rend service à la marge à son secteur privé héritier de la Françafrique, la France du discours de Dakar de 2007, a choisi de refuser de condamner en temps opportun l'usurpation du pouvoir.

De fait, la France a validé et valorisé la démocratie de façade. Avec la nouvelle direction et une plus grande éthique de pouvoir, le Togo continue d'ignorer ce que veut dire « *le Changement, c'est maintenant* » du candidat Hollande devenu Président. Il est vrai que le Togo ne figurait pas dans la liste des promesses électorales. Pourtant, c'est bien la fragilisation de la paix civile et une véritable déstabilisation du pays - éventuellement de la sous-région - qui est en train de se préparer avec l'arrestation arbitraire de citoyens togolais. Citoyens dont la seule faute consiste à se mobiliser pour qu'advienne ce que - sans entraves de toutes sortes - la vérité des urnes pourrait décider, à

³ A ce jour, aucune des recommandations formulées par l'Union Européenne en matière électorale au Togo, n'ont été respectées depuis 2007. Ce non-respect, en matière de pluralisme de la CENI, de découpage électoral, d'établissement des listes électorales, de comptage, de vérification et de proclamation des résultats, etc..., constitue le socle principal des revendications formulées depuis un an par le CST et les partis d'opposition. Réf : « Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne au Togo Elections Législatives du 14 octobre 2007 Rapport Final » et « Togo Rapport Final Election Présidentielle mars 2010 Union Européenne Mission d'Observation Electorale », Voir <http://cvu-togo-diaspora.org/2011/04/15/togo-et-centrafrique-les-experts-de-lunion-europeenne-confirment-linefficacite-du-dialogue-politique-inclusif-et-du-code-de-bonne-conduite/4029>, consulté le 14 mars 2013.

savoir, une alternance politique au Togo. Alors, qui ne veut pas d'alternance politique au Togo ? Faure Gnassingbé ? Gilchrist Olympio ? François Hollande ? Angela Merkel ? Barack Obama ? Ce qu'il y a de sûr, tout ce beau monde se renvoie la « patate chaude togolaise » de peur de se brûler les doigts, à propos de l'autodétermination du peuple togolais, y compris la Diaspora depuis des décennies systématiquement évincée du recensement et de l'inscription sur les listes électorales. Aussi, une question mérite d'être posée !

Quel est le bilan de la politique choisie par l'Union européenne et plus particulièrement la France et l'Allemagne, consistant à tolérer le déficit démocratique au Togo, pour ne pas dire l'usurpation de la démocratie, sous couvert de préserver un statu quo subtilement converti en « stabilité » ? Cette erreur stratégique risque d'exploser sans prévenir, offrant d'ailleurs de nouvelles opportunités pour les groupes dissidents et dispersés d'Al Qu'Aïda en Afrique subsaharienne, de faire leur entrée « nécrologique » sur le sol togolais. Pire, ce sont ces politiques issues d'une diplomatie de la contre-vérité, qui empêchent le Togo d'entrer dans l'ère de la démocratie prônée par ces mêmes pays, champions de la démocratie. Alors, deux poids, deux mesures dès lors qu'il s'agit du Togo ? Ou s'agit-il d'un mépris total pour les souffrances accumulées du peuple togolais ?

3. Le Déficit démocratique banalise l'Etat de terreur au Togo

Après avoir arrêté et inculpé sans preuves Agbéyomé Kodjo, le Président de (OBUTS) le 16 janvier 2013, ce dans le non-respect absolu des procédures juridiques, tant dans la forme que sur le fond, le pouvoir de Faure Gnassingbé s'est résigné, sous la pression internationale comme celle des milieux ésotériques, à libérer le 25 février dernier ce chef de parti politique. Les humiliations subies par l'ex-premier ministre, ainsi que celles endurées par les autres prisonniers politiques du CST témoignent de l'esprit obscurantiste et de vengeance de Faure Gnassingbé et ses acolytes. Agbéyomé Kodjo se voit priver de son droit à voyager. Mais, des membres des autres partis composant le Collectif Sauvons le Togo, notamment l'*Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral* dirigé par Dr Aimé Tchabouré Gogué, ainsi que plusieurs associations sympathisantes du *Front Républicain pour l'Alternance et le Changement* (FRAC), sont abusivement retenus prisonniers. Ils subissent un terrorisme de proximité de la part des agents informellement liés à ceux qui prétendent assurer la Sécurité et la Protection civile au Togo. Ils ne doivent pas être oubliés et doivent être immédiatement libérés sans condition. Le droit d'ingérence doit pouvoir s'appliquer compte tenu du détournement des instruments de l'Etat pour assouvir des vengeances personnelles et se perpétuer à la tête de l'Etat. Ceci avec la complicité de l'Union des Forces du Changement, un parti que les pays occidentaux ne doivent plus considérer comme faisant partie des forces du changement et de l'alternance au Togo.

Jean-Pierre Fabre, Président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) et Abass Kaboua, Président du Mouvement des Républicains Centristes (MRC) sont des personnalités que le pouvoir de Faure Gnassingbé n'a cessé de traquer. Tous deux sont des membres actifs du « *Collectif Sauvons le Togo (CST)* » et bénéficient d'une popularité importante au sein de la population togolaise.

Sous couvert d'une inculpation sans preuves, en date du 11 mars 2013, ce fut le tour de Jean Pierre Fabre et d'Abass Kaboua de subir les abus de droit et de pouvoir du système de Faure Gnassingbé. Le pouvoir de Faure Gnassingbé tente par tous les moyens dont il dispose dans le

cadre d'une République de l'abus de pouvoir, de créer la division au sein des membres du Collectif Sauvons le Togo.

N'ayant pas réussi à réconcilier la société togolaise depuis les élections présidentielles usurpées de 2005 et de 2010, et voyant son pouvoir vaciller face à une résistance pacifique, persévérante et fondée sur l'expression de la VERITE, il fallait changer de méthodes et installer un climat de terreur reposant sur des accusations sans preuves et des affirmations péremptoires provenant de criminels notoires et manipulés, parfois de l'extérieur.

En effet, s'il devait y avoir une véritable transparence dans les élections quelles qu'elles soient, Faure Gnassingbé et ses affidés ne pourraient plus gagner. Il leur faut donc frauder le comptage, si possible en manipulant les résultats en recourant à des moyens électroniques sophistiqués, ce qui permet de faire taire les contestations et les preuves issues des centres de vote défaillants. Mais, Faure Gnassingbé ne peut être seul pour cette opération. Il fallait, à quel prix ?, « récupérer » Gilchrist Olympio pour faire équipe, avec l'objectif de démanteler toute velléité d'unité des partis de l'alternance et des nombreuses associations et organisations de la société civile actives au Togo comme dans la Diaspora. Les livres d'histoire écrits sur le Togo par des historiens sérieux et de renom, sauront remettre en perspective et situer à sa vraie place la responsabilité de Gilchrist Olympio dans le drame togolais. Pour le présent, cette alliance contre-nature entre le RPT/UNIR et l'UFC, résultant d'un double déficit démocratique (élections présidentielles de 2005 et 2010) banalise l'Etat de terreur au Togo. L'UFC ne peut en sortir indemne par le simple fait de clamer son innocence.

Encore faut-il que le citoyen togolais ne tombe pas dans le piège de la corruption de proximité en acceptant de « manger » immédiatement au risque de perdre son « droit à l'autodétermination » demain. La ventrologie est la science de la satisfaction du bas-ventre qui permet, entre autres, de falsifier la vérité des urnes et tuer la démocratie. Alors, la communauté internationale ne doit pas être dupe sur la vraie nature et les buts poursuivis par les décisions unilatérales du pouvoir de Faure Gnassingbé, en matière d'arrestations arbitraires, d'interdictions de voyager ou de soumission à des autorisations préalables pour voyager des dirigeants de partis politiques, de confiscation du passeport pour certains, non sans oublier les écoutes téléphoniques permanentes, quand il ne s'agit pas, plus radicalement, du blocage des lignes téléphoniques et de l'accès direct à Internet sous des motifs fallacieux.

4. De quoi Faure Gnassingbé a-t-il peur ?

Face à un refus des pays comme la France et l'Allemagne d'avaliser une contre-vérité des urnes programmée avec les élections législatives du 24 mars 2013, Faure Gnassingbé ne doute plus de la capacité de l'Union européenne à ne plus se laisser gruger par le système militaro-politique qui le porte depuis 2005. Lequel, fait semblant de laisser la liberté de manifester s'exprimer, tout en organisant la séquestration des membres les plus influents des mouvements pacifiques de revendication de la vérité des urnes, pour tenter de casser toute organisation crédible de l'opposition. Lorsque Jean-Pierre Fabre, Président de l'ANC, Zeus Ajavon, Coordinateur du CST, et Mme Brigitte Johnson-Adjamagbo, Présidente tournante de la Coalition *Arc-en-ciel* et de fait bientôt toute l'opposition s'unissent pour appeler tous les Togolais et Togolaises à s'inscrire sur les listes électorales en excluant ainsi le « boycott » électoral, ils ne mesurent peut-être pas dans

l'instant, à quel point ils viennent collectivement de détruire toute l'architecture de fraude électorale élaborée par Faure Gnassingbé et consorts. En effet, l'objectif recherché par le RPT/UNIR/UFC était d'amener les partis de l'alternance à boycotter les élections législatives.

Avec l'urgence de remplir les conditions posées par l'Union européenne de peur de perdre les précieuses « aides et crédits » européens, bilatéraux et multilatéraux, Faure Gnassingbé est donc bien coincé. Il a donc peur. Peur de quoi ? De perdre le pouvoir. Il n'est pas seul. Toute programmation frauduleuse du système informatique électoral, qui pourrait servir à « *frauder* » pour le compte de l'UFC ne fonctionnera pas non plus. Gilchrist Olympio n'a aucune chance d'être le futur Président de l'Assemblée nationale togolaise, si c'est à cela qu'il aspire. Bref, les élections législatives effectuées dans la transparence avec un comptage manuel (non informatisée sauf pour vérifier la compilation des résultats) ne peut donner gagnants les représentants des partis RPT/UNIR/UFC. Pourquoi ? Simplement parce que la population dans sa grande majorité les rejette avec beaucoup de mépris et les considère comme les premiers responsables de la situation actuelle de blocage économique, social et institutionnel !

Il fallait un évènement majeur pour tenter de changer la donne... Les incendies des marchés au Togo pourraient se révéler n'être qu'une manipulation de plus, pour pouvoir soumettre de manière exclusive à la vindicte populaire l'opposition togolaise, en l'accusant des incendies criminels, sans fournir le moindre élément de preuves. Mais, si l'on tient compte du contexte exposé, cette opération de grande envergure est surtout à destination de l'opinion internationale, pour lui présenter l'image d'une opposition irresponsable et la discréditer. Mais paradoxalement, personne n'est dupe !

L'incapacité de Faure Gnassingbé et de certains de ces ministres, à faire appliquer une justice équitable fondée sur des enquêtes scientifiques et transparentes, n'est plus à démontrer. Plus de 27 membres et sympathisants du CST, sans compter les innombrables inconnus, sont en prison ou sont malmenés dans leur chair par le pouvoir de Faure Gnassingbé. Ceci en toute non-transparence et sous couvert du silence bienveillant de la communauté internationale et de Ban-Ki-Moon, le Secrétaire général de l'ONU. Comme par hasard, le pouvoir de Faure Gnassingbé s'appuyant sur la complicité d'un appareil judiciaire aux ordres, se refuse à mettre en balance la possibilité que les incendies des marchés pourraient aussi bien être le fait, d'éléments et sympathisants de son camp rompus depuis longtemps aux activités du système d'éradication de toute alternance politique au Togo. De ce fait, ne sont acceptés comme opposants au Togo que ceux qui acceptent de s'insérer dans la logique de prédation et de préservation du pouvoir. Une certaine vraie fausse opposition, dite « conviviale » et souvent adepte de la ventrologie. C'est avec celle-ci que certains représentants de la communauté internationale, basés à Lomé, tentent de lancer un pré-dialogue, mais en ignorant la séparation des pouvoirs entre l'Eglise et le pouvoir exécutif dans une République. Vraisemblablement, le mot République ne désigne pas la même chose au Togo.

Mais la véritable peur de Faure Gnassingbé vient de l'extérieur. Chaque fois que les membres du CST et plus particulièrement Jean Pierre Fabre font une tournée internationale et rétablissent la vérité sur les agissements et comportements hors-la-loi du régime de Faure Gnassingbé, les dirigeants des Etats amis comme la France, l'Allemagne, les Etats-Unis et plus globalement l'Union européenne, commencent à prendre conscience de la grave erreur stratégique qu'ils ont collectivement commise, en décidant de se taire face à l'expression de la contrevérité des urnes au

Togo. La communauté internationale est en train de créer un « *monstre politique* » dont elle ne pourra que difficilement se défaire sauf le faire par la force.

5. Le Passage en force : automatiser le vote électronique frauduleux

La Communauté internationale se justifie en s'abritant derrière le motif de la préservation d'une fausse stabilité tout en soutenant une forme moderne de contrôle sur le pouvoir togolais. Le problème, est que cette attitude a jusqu'ici permis à Faure Gnassingbé, dans un double mouvement, d'ériger et d'institutionnaliser une démocratie de façade assortie d'une gouvernance de la terreur de proximité. Les pays occidentaux sont donc co-responsables de l'imbroglie politico-juridico-militaire togolais. Il y a donc besoin de les autoriser à recourir à un vrai droit à l'ingérence. Celui-ci leur permettrait de corriger leur erreur d'appréciation politique, due aux mauvais conseils reçus de certains dirigeants de la CEDEAO et de l'Union africaine en 2005 et 2010, mais aussi à la volonté de prédation tous azimuts qui fait fi des travers de la Françafrique, qui n'a pas encore disparu du Togo. Faure Gnassingbé a donc peur de quitter le pouvoir par la vérité des urnes ou d'entrer en « *cohabitation* » avec les forces alternatives du Togo. Aussi, le CVU-TOGO-DIASPORA ne manquera pas de proposer des pistes de sortie de crise si les élections législatives futures s'annoncent ou se révèlent frauduleuses.

Il n'est donc pas étonnant que le pouvoir de Faure Gnassingbé, qui ne connaît ni la séparation des pouvoirs entre l'Eglise et le pouvoir exécutif, ni entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, ait choisi de conserver en prison des innocents tous membres du Collectif Sauvons le Togo et de placer Jean Pierre Fabre et Abass Kaboua, membres actifs du CST, sous contrôle judiciaire en soumettant leurs voyages à l'étranger à des autorisations préalables du système judiciaire. Il est donc question ici d'empêcher les responsables de l'alternance au Togo, d'aller corriger les affirmations erronées et dénuées de fondements factuels, que certains membres du Gouvernement de Faure Gnassingbé tentent d'essaimer partout où ils se déplacent.

Le seul problème aujourd'hui est que plus personne ne les croît à l'extérieur. En effet, la dernière tournée européenne du Premier Ministre, Arthème Ahoomey-Zunu, s'est soldée par une véritable crise de crédibilité, tant à Bruxelles auprès de l'Union européenne, de la France et de l'Allemagne. Bref, que vaut aujourd'hui la parole du Premier ministre togolais, qui n'arrive pas être reçu par ses homologues de même rang ? C'est une véritable claque, voire une insulte ! Cela en dit long en tout cas sur son niveau de crédibilité politique et diplomatique.

En réalité, c'est le droit d'ingérence qui est en train de se mettre en place. Le Togo de Faure Gnassingbé a été sommé indirectement de respecter les recommandations de l'Union européenne pour que les élections législatives soient paisibles, transparentes et reflètent *la vérité des urnes*. Si Faure Gnassingbé choisit de s'amuser encore à se moquer de l'Union européenne, cela pourrait sonner le glas de son pouvoir autocratique, qui a su piéger – il est vrai durant un temps grâce à certaines complicités internes - cette même Union européenne, trop formalisée et loin des préoccupations des populations sur le terrain.

C'est donc la panique à bord du réseau clientéliste de Faure Gnassingbé. Au lieu de témoigner de sa bonne foi au Peuple togolais, Faure Gnassingbé veut passer en force en :

- incriminant des innocents, tous membres ou sympathisants du CST afin de déstabiliser leur préparation et exigences préalables à tous dialogues sérieux et apaisés ;
- préparant en avance plusieurs versions d'une fraude électorale à partir d'un logiciel informatique, de bulletins électoraux rendant impossible le recoupement des numéros sur les souches et la vérification en cas de contestation, pour faciliter à postériori la justification de résultats électoraux ne correspondant pas à la vérité des urnes ;
- maintenant un découpage électoral qui favorise les zones rurales où les partis coalisés RPT/UNIR/UFC, ont une présence minoritaire, mais où ils ne sont pas sûrs de retrouver une « majorité décidée » en haut lieu, si majorité il y a jamais eue !

6. Neutraliser les journalistes togolais

Faure Gnassingbé fait partie de cette catégorie de dirigeants qui croient que la transparence ne permet pas de durer au pouvoir. Faure Gnassingbé a donc réussi le tour de force de mettre à la tête de la Haute autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) un ancien syndicaliste qui trahit aujourd'hui ses anciens collègues journalistes. Certains pourraient lui décerner, sans état d'âme, un « *diplôme avec mention « très bien » en ventrologie* ». Mais la trahison n'est-elle pas le propre de certains Togolais et Togolaises ? Qu'à cela ne tienne, cela ne doit pas conduire l'Etat à manquer à ses obligations de régulation et d'organisation de la presse et des médias en général :

- en choisissant de porter atteinte aux règles fondamentales de la liberté d'expression et celle des journalistes ;
- en instituant une loi liberticide qui transfère les desideratas de Faure Gnassingbé à la HAAC, qui devient en fait une police arbitraire et pouvant justifier des abus de droit dans ses prérogatives de contrôle et de sanction des journalistes au Togo.

Au lieu de mettre un budget consistant à disposition de l'institution, pour former et professionnaliser ce secteur, au lieu d'offrir des prix d'émulation pour bonnes pratiques, Faure Gnassingbé a choisi sa méthode : soumettre, sanctionner ou frapper les journalistes. Une dizaine d'organisations de journalistes⁴ a fait grève et envisage de poursuivre le mouvement pour corriger les dérives d'un pouvoir qui ne voit dans la narration de la transparence et de la vérité des faits, qu'un danger pour la préservation de son pouvoir et une atteinte grave à la perpétuation de l'impunité et de la ventrologie partagée.

7. La Ventrologie partagée ne marche plus

Face à un vote sanction prévisible des électeurs togolais lors des prochaines élections législatives, il fallait créer un climat de déstabilisation permettant de gagner du temps et tenter de mettre

⁴ On peut citer au moins les 6 principaux que sont : 1. Le Syndicat des journalistes indépendants du Togo (SYNJIT) ; 2. Les Journalistes pour les droits de l'homme (JDHO) ; 3. Le Réseau Africain des Journalistes sur la sécurité humaine et la paix (RAJOSEP) ; 4. Le Syndicat des agents de l'information, techniciens et journalistes des organes publics (SAINTJOP) ; 5. L'Observatoire des médias pour la démocratie et la bonne gouvernance (OMDG) ; 6. SOS Journalistes en danger et l'Association des médias pour le progrès (MEDIATION).

hors-jeu les forces de l’alternance au Togo. Aussi, le Gouvernement Zunu, malgré les nouvelles dates fixées unilatéralement par la Commission électorale nationale indépendante, ne veut toujours pas annoncer que les élections du 24 mars 2013 sont officiellement reportées, alors qu’un décret pris en Conseil des Ministres le 5 mars indique : « *le recensement électoral en vue d'un nouveau fichier pour les prochaines élections législatives et locales débutera le 15 mars pour s'achever le 15 avril* ».

Le recensement des populations tel que prévu par Faure Gnassingbé, reste discriminatoire et surtout non transparent en l’absence d’une CENI véritablement pluraliste et de ce fait disqualifiée, dans sa configuration actuelle, pour organiser avec les meilleures garanties de régularité, le prochain scrutin. L’ensemble de la Diaspora togolaise est toujours exclue alors qu’elle ne demande qu’à être partie intégrante de la Nation.

Aussi, l’achat des consciences, que ce soit au Togo ou dans les rangs de la Diaspora togolaise, fonctionne de moins en moins au profit du pouvoir en place. D’autres valeurs éthiques et sociales prennent le dessus, portées par le vent de liberté et de justice qui est en train de souffler sur le Togo.

8. Recommandations du CVU-Togo-Diaspora

Aussi la communauté internationale, plus particulièrement la France, l’Allemagne, les Etats-Unis, l’Autriche et l’Union européenne doivent donner des signes tangibles de soutien au peuple togolais, pour garantir les meilleures chances d’autonomie et de souveraineté électorales au Togo. Pour ce faire, cette communauté internationale élargie à des pays amis de la Démocratie et de la vérité des urnes doivent insister pour que :

- la présomption d’innocence soit respectée au Togo ;
- des enquêtes indépendantes soient menées par des autorités non liées au pouvoir togolais, pour tenter de démontrer de faire toute la lumière sur les responsabilités dans les incendies des marchés de Kara, de Lomé et de certains maisons d’habitation et surtout d’identifier les véritables auteurs de ces crimes ;
- Le Ministre-Colonel Yark soit inculpé pour « *non-assistance aux utilisateurs des marchés de Kara et de Lomé* », manquements et défaillances graves dans le maintien de la sécurité civile et de la protection des biens et personnes au Togo ;
- Les 27 personnes encore en prison dans le cadre de l’enquête sur les incendies des marchés soient libérés et l’affaire classée sans suite en l’absence de la moindre preuve à leur encontre. En l’état actuel des éléments connus, il s’agit là d’un arbitraire tant dans le droit, puisqu’ils sont présumés innocents et d’un abus de pouvoir commis par l’Etat de Faure Gnassingbé, dans la mesure où il ne peut présenter aucune preuve matérielle de leur implication et se contente d’annoncer des chefs d’accusation tout aussi arbitraires qu’imaginaires qui paradoxalement excluent la possibilité que les criminels pourraient bien provenir des rangs du RPT/UNIR ;
- Les poursuites judiciaires contre les dirigeants et sympathisants du *Collectif Sauvons le Togo* mais aussi contre tous les journalistes au Togo doivent cesser.



Mouvement Citoyen

Aussi, le CVU-Togo-Diaspora recommande fortement aux responsables de la communauté internationale, notamment la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Etats-Unis, de se ressaisir et **d'inviter officiellement un groupe élargi des dirigeants et sympathisants du Collectif Sauvons le Togo pour une concertation et un rétablissement des faits et de la Vérité.**

Les institutions -comme l'Union africaine ou la CEDEAO- et les Etats africains gagneraient à suivre ce conseil s'ils n'ont pas déjà pris parti pour Faure Gnassingbé. Pour ce faire, tous les membres et sympathisants de l'opposition, actuellement injustement mis en accusation doivent pouvoir bénéficier de leur passeport pour voyager. Les invitations doivent provenir tant des pouvoirs exécutifs, des pouvoirs législatifs en dehors du Togo et les concertations doivent associer la Diaspora togolaise.

15 mars 2013



Dr Yves Ekoué AMAÏZO
Coordonnateur général

